

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 V. 144** Vœu relatif à la création d'un Fonds d'aide à l'emploi artistique et à l'insonorisation des cafés culture.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu pour la création d'un Fonds d'aide à l'emploi artistique présenté par Mme Danielle SIMONNET et adopté par le Conseil de Paris dans sa séance des 8, 9 et 10 juillet 2013 ;

Considérant que l'Exécutif avait alors décidé d'étudier le projet en question ;

Considérant l'expérimentation réussie en Pays de la Loire depuis 2012 du dispositif porté par la Plateforme nationale des cafés culture qui a permis la création d'un Fonds d'aide à l'emploi artistique ;

Considérant que cette démarche a pour objet de soutenir la diffusion de spectacles professionnels dans les cafés culture en prenant en charge financièrement une partie des coûts salariaux associés aux emplois artistiques d'une part, et en contribuant aux dépenses liées à l'insonorisation des établissements concernés d'autre part ;

Considérant l'attachement de la Ville au soutien à la créativité artistique à Paris, à la défense des droits des artistes, des lieux d'échanges culturels et de convivialité qui contribuent à l'appropriation sociale de la culture et au dynamisme des nuits parisiennes ;

Considérant l'attachement de la Ville à contribuer à l'accessibilité de l'ensemble des établissements, notamment les établissements culturels nocturnes ;

Considérant que l'élection de nouveaux élu-e-s et le renouvellement de l'Exécutif parisien justifie que le Conseil de Paris réaffirme sa volonté de s'engager pour un Fonds d'aide à l'emploi artistique et à l'insonorisation des cafés culture ;

Sur proposition de Mme Danielle SIMONNET et de M. Frédéric HOCQUARD, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris inscrive à l'ordre du jour des travaux du Conseil parisien de la musique et du Conseil de la nuit l'instauration de deux types d'aides :

- l'aide aux établissements culturels nocturnes (salles de concert, de spectacle, cafés culturels...) à l'insonorisation de leurs locaux et aux travaux de mise en accessibilité de leurs locaux.
- l'aide à l'emploi artistique afin de permettre, à Paris comme en Pays de Loire, la prise en charge d'une partie des coûts salariaux des professionnels se produisant dans les établissements impliqués dans le dispositif.